

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 62/1971 (1971)

Artikel: Les écoles associées de l'Unesco en Suisse
Autor: De Schoulepnikoff, Chantal
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les écoles associées de l'UNESCO en Suisse

La Commission nationale suisse pour l'UNESCO s'occupe de nombreux problèmes d'éducation (éducation permanente, camps scientifiques pour jeunes, par exemple). Elle s'attache cependant particulièrement à promouvoir l'esprit de compréhension internationale parmi les jeunes. C'est pourquoi elle accorde une importance toute spéciale au mouvement des écoles associées.

Les écoles associées sont des écoles qui ont décidé d'inscrire à leur programme l'éducation pour la compréhension internationale. Ce mouvement a pris naissance en 1953, sous l'égide de l'UNESCO, et s'est propagé en Suisse dès 1955. Les enseignants suisses s'y sont vivement intéressés : ils ont mis en œuvre des programmes spéciaux destinés à mieux faire comprendre les problèmes mondiaux et la coopération internationale.

Le mouvement s'est ainsi étendu à de nombreuses écoles suisses ; le comité qui les représente, rattaché à la section Education de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, tente d'amener un plus grand nombre encore d'enseignants à participer au programme des écoles associées, de manière à améliorer la diffusion des idéaux de l'UNESCO.

Pour participer au mouvement des écoles associées, une école doit :

1. Faire un effort constant en vue de promouvoir la compréhension internationale et les principes de la Déclaration des droits de l'homme.
2. Concrétiser cet effort par la rédaction d'un rapport une fois par année en réponse au questionnaire envoyé par la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. Ce rapport, plus ou moins détaillé, est rédigé par le correspondant des écoles associées au sein de l'établissement ; il décrit l'ensemble des activités de l'école dans le domaine de la compréhension internationale pendant l'année écoulée. Il peut être publié à titre d'exemple et servir ainsi à propager l'idéal des écoles associées.
3. Héberger une documentation sur l'UNESCO et ses activités, documentation qui doit être accessible aussi bien aux enseignants qu'aux élèves.

L'école qui répond à ces critères devient école associée, à l'essai pendant une année. Il suffit qu'un maître au moins de l'établissement s'inscrive avec l'assentiment de la direction. Ce maître devient alors le correspondant des écoles associées. La qualité de membre est confirmée d'année en année à la réception du rapport annuel. Un rapport faisant état d'une non-activité temporaire n'entraîne pas l'exclusion.

De son côté, la Commission nationale suisse pour l'UNESCO s'engage à soutenir les efforts des directions d'écoles et des enseignants. Son secrétariat envoie régulièrement aux écoles associées une lettre d'information pour les tenir au courant de ses activités, des possibilités qu'il offre et des manifestations organisées par les écoles.

Il leur fait parvenir également ses publications mensuelles et la documentation occasionnelle (affiches, photographies, brochures, revues) publiée par l'UNESCO sur les grands thèmes de l'actualité.

Enfin, le secrétariat de la Commission nationale suisse met à la disposition des écoles associées des « caisses de documentation » qui contiennent des livres, des cartes, des disques, des diapositives et des films fixes. Il en existe actuellement sur l'Inde et l'Iran; des caisses sur le Mexique, le Brésil, le Japon, l'Afrique du Nord et l'Afrique noire sont en préparation.

Les caisses de documentation sont constituées à la suite des séminaires organisés chaque année par la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. Ces séminaires sont consacrés à certaines régions du monde et destinés aux enseignants. Leur but est d'informer les enseignants des problèmes actuels, notamment dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, qui sont ceux de l'UNESCO, et de les aider par là à mieux former leurs élèves. Cette manière de travailler à la compréhension internationale répond aux principes mêmes de l'UNESCO. En 1971, deux séminaires (un en langue française, un en langue allemande) ont été consacrés au Mexique.

D'autre part, l'UNESCO diffuse des films et des diapositives que l'on peut se procurer dans divers organismes en Suisse. On en trouve la liste au Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Les maîtres des écoles associées ont largement recours aux avantages qui leur sont offerts et qui leur permettent d'entreprendre des études avec leurs élèves dans divers domaines relevant de la compréhension internationale. Parmi ces travaux, nous citerons les suivants (effectués au cours des années 1970-1971), particulièrement caractéristiques des activités possibles dans les classes :

- Exposés sur les institutions internationales.
- Illustration ou montage photographique de la Déclaration des droits de l'homme.
- Etude des grands problèmes actuels, comme la faim, le racisme, l'aide au développement, la recherche de la paix, la démographie, l'environnement (sous forme de débats, colloques, conférences, articles, expositions, enquêtes).
- Réflexion sur les points chauds du globe, comme l'Irlande, Israël, le Vietnam.
- Cours sur « Trois images de l'homme: URSS, USA et Suisse romande ».
- Etude parallèle de plusieurs pays, des problèmes de migration en Europe (travailleurs étrangers).
- Etude particulière consacrée à des pays (Romanie, Pologne, pays d'Amérique latine, Mexique, Cameroun, Iran, Japon).
- Correspondance avec des jeunes de pays du tiers monde.

Cette liste est loin d'être exhaustive, mais elle montre la diversité des thèmes que l'on peut étudier avec des élèves en partant des domaines d'intérêt de l'UNESCO.

Il faut ajouter cependant que la compréhension internationale n'est pas forcément l'entreprise de travaux de grande envergure ou d'études approfondies sur des sujets particuliers: c'est avant tout l'esprit que l'on met dans son enseignement.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Département politique, Eigerstrasse 73, Berne.